

Introduction

L'OFPN est une association à but non lucratif créée en 2014 avec l'objectif d'assurer l'organisation des psychologues spécialisés en neuropsychologie en France, de les représenter et de développer leurs pratiques (Malvy et Stéphan, 2018). Les modalités d'adhésion sont définies dans [les statuts](#) et [le règlement intérieur](#) de l'association. Les adhérents doivent se prévaloir du titre de psychologue et d'une spécialisation en neuropsychologie (ou en cours de formation pour les étudiants).

Le titre de psychologue est protégé en France (article 44 de la Loi n°85-772 ; Décret n°90-255). Il est défini par l'obtention d'une licence et d'un master de psychologie, complétés par la réalisation d'un stage professionnalisant d'au moins 500 heures. Il s'accompagne de l'obligation d'inscription au répertoire ADELI et de l'engagement à respecter le code de déontologie des psychologues.

Tout en restant attachée au titre unique de psychologue, notre association a été fondée sur l'objectif de fédérer une pratique clinique ayant pour référentiel la neuropsychologie. Or, cette spécialisation n'a pas de définition consensuelle en France et ne fait l'objet d'aucune réglementation spécifique à ce jour. Lors de sa création en 2009, l'association Neuropsychologie.fr s'est confrontée au défi de devoir en dessiner les contours. Le parti a été pris de se baser en premier lieu sur la formation initiale en définissant une liste des masters de psychologie spécialisés en neuropsychologie. Le volume horaire des enseignements consacrés à la neuropsychologie durant la 2^e année de master devait être d'au moins 250 heures. La voie d'une spécialisation par la formation continue était également prise en compte par la possibilité d'une demande dérogatoire d'adhésion sur dossier. Dans la continuité, l'OFPN s'est construite sur ces mêmes critères en 2014.

Depuis lors, l'offre de formation initiale s'est transformée : de nouveaux masters ont vu le jour, les contenus des masters existants ont évolué et la sélection est désormais réalisée avant la 1^e année de master (M1) (Loi n°2016-1828). Cette modification du paysage universitaire français nous amène à proposer une mise à jour des critères d'adhésion à l'OFPN en continuant à valoriser une formation de haut niveau en neuropsychologie, en accord avec les valeurs portées par l'association.

Méthode : distinguer les formations spécialisées en neuropsychologie

Définir la spécialisation en neuropsychologie : Force est de constater qu'aucune définition de ce qu'est la spécialisation en neuropsychologie n'existe actuellement en France en dehors du modèle proposé par Neuropsychologie.fr puis l'OFPN.

À l'international, nous avons pu nous inspirer de plusieurs travaux de grande ampleur pour guider nos réflexions sur le sujet. Notons en particulier les recommandations de la [Conférence de Houston](#) (Hannay et al. 1998), une revue des modèles de formation actuellement en vigueur dans les pays disposant d'une reconnaissance de la spécialité neuropsychologie (Hessen et al. 2018), ou encore un état des lieux sur la situation actuelle dans 30 pays européens (Hokkanen et al. 2019).

Nous nous sommes également intéressés aux modalités d'adhésion aux associations similaires à l'OFPN à l'étranger. Voici pour illustration celles des autres associations composant la FINF (Fédération Internationale des associations de Neuropsychologues Francophones) :

- ASNP (Association suisse des neuropsychologues) : être psychologue inscrit à la Fédération Suisse des Psychologues et exercer au moins à 40% dans le domaine de la neuropsychologie. Adhésion par un système de cooptation via deux lettres de recommandation issues de membres de l'ASNP attestant que la personne a bien une formation et pratique en neuropsychologie ;
- UPPCF (Union professionnelle des psychologues cliniciens francophones de Belgique) : adhésion ouverte à tout professionnel justifiant du titre de psychologue avec existence d'un « pôle neuropsychologie » (sans critères spécifiés) ;

- AQNP (Association québécoise des neuropsychologues) : être inscrit à l'Ordre des psychologues du Québec (pour faire valoir son titre de psychologue) et disposer de l'accréditation à pratiquer les activités neuropsychologiques (pratique légalement protégée par la loi 21 (Le projet de loi 21 - Guide explicatif, 2013), voir Encadré).

Encadré : Critères d'obtention de l'attestation de formation pour l'évaluation des troubles neuropsychologiques au Québec (Ordre des Psychologues du Québec)

« La formation théorique nécessaire à l'obtention de l'attestation est composée de 5 cours de niveau équivalent à un cours universitaire de maîtrise ou de doctorat, portant sur les éléments suivants :

- Un cours portant sur l'anatomie et le fonctionnement du cerveau et sur le développement cérébral ;
- Un cours portant sur les théories, les principes, les approches et les modèles en neuropsychologie et en neuropsychopathologie ;
- Un cours portant sur l'évaluation en neuropsychologie ;
- Au choix, deux cours dans le domaine de la neuropsychologie ou dans un domaine directement lié à la neuropsychologie. »

« La formation pratique, composée de stages ou d'internats en présence d'au moins un superviseur, doit se réaliser dans des milieux actifs de pratique où il y a exposition à une clientèle souffrant de troubles neuropsychologiques.

- 1 500 heures consacrées à la neuropsychologie, dont 562 heures de contact auprès de clients dans le secteur de la neuropsychologie incluant 375 heures de contact direct ;
- 187 heures de supervision dans le secteur de la neuropsychologie, incluant 94 heures de supervision individuelle, dont 42 heures en supervision individuelle « un à un ».

Faire un état des lieux de l'offre de formation en France : L'offre de formation initiale en psychologie en France est listée dans un panorama national rédigé par l'Association des enseignants en psychologie des universités et la Fédération française des psychologues et de psychologie (AEPU et FFPP, 2018). Nous y avons relevé, sur la base de leur intitulé, l'ensemble des formations dans le domaine de la neuropsychologie, de la cognition et des neurosciences, aboutissant à une liste de 38 masters.

Nous avons ensuite récupéré les plaquettes présentant le contenu de ces formations soit directement sur le site de l'université, soit en contactant les responsables de la formation. Nous avons analysé leur contenu en termes de nombre d'unités d'enseignements (UE) et d'éléments constitutifs (EC) en neuropsychologie et de volumes horaires. Ce travail a été réalisé initialement en prenant en compte la 2^{ème} année de master (M2). Néanmoins, du fait de la généralisation de la sélection avant le M1, nous avons ré-analysé les contenus de formation en prenant en compte les deux années de master. A cette étape, nous avons été confrontés à un manque de transparence dans l'affichage des contenus des formations universitaires. Il est en pratique très difficile de savoir quels enseignements sont réalisés sous des intitulés qui semblent, la plupart du temps, génériques, imprécis et peu détaillés. En outre, les maquettes des formations évoluent très régulièrement, souvent d'une année sur l'autre, rendant difficile la réalisation d'un travail à un moment précis.

Différencier les formations spécialisées : Sur la base de l'approche qui avait été utilisée par Neuropsychologie.fr, nous souhaitions pouvoir distinguer les formations selon leurs contenus. Sans volonté de hiérarchiser les masters les uns par rapport aux autres, nous envisagions de faire émerger un « score seuil » permettant de différencier les formations spécialisées en neuropsychologie de formations non-spécialisantes, dans une approche « *bottom-up* ». Nous avons tenté d'appliquer différents systèmes de « scores », en attribuant des points aux contenus de formation, en nous basant sur les intitulés des UE et EC (plus l'enseignement nous semblait spécifique à la neuropsychologie, plus les points attribués étaient élevés). Des pondérations sur les volumes horaires dédiés à la neuropsychologie ont été testées. Toutefois, cette approche s'est avérée non discriminante.

Vérifier la spécialisation : En nous basant sur les critères québécois concernant la formation théorique en neuropsychologie (voir Encadré), nous avons établi comme critères la présence de cours portant 1) sur l'anatomie et le fonctionnement du cerveau et sur le développement cérébral, 2) sur les théories, principes, approches et modèles en neuropsychologie et en neuropsychopathologie, 3) sur l'évaluation en neuropsychologie et 4) sur le domaine de la neuropsychologie ou un domaine qui lui est directement lié. Cette approche était donc plutôt « *top-down* ». Seuls les masters revendiquant explicitement dans leur plaquette former des psychologues spécialisés en neuropsychologie ont été inclus dans l'analyse. Puis, nous avons vérifié le respect des 4 critères précités. Parmi les 38 masters testés, 27 masters (dont 2 masters recherche) proposaient des enseignements compatibles avec une spécialisation en neuropsychologie.

Résultats : nouveaux critères d'adhésion proposés

Liste des masters : Jusqu'à présent, 23 masters étaient considérés comme spécialisant en neuropsychologie. Avec la proposition de nouveaux critères, cette liste passerait à 27 masters : 21 seraient maintenus dans la nouvelle liste (dont 15 avec un changement d'intitulé), 6 seraient ajoutés et 2 seraient retirés de l'ancienne liste.

Ville	Université	Masters inclus dans les anciens critères de l'OFPN	Proposition de nouveaux critères de l'OFPN
Aix-Marseille	Aix-Marseille Université	<i>Psychologie et neuropsychologie des perturbations cognitives</i>	Maintien du master
Amiens	Université de Picardie Jules Verne	<i>Psychologie des handicaps et des déficiences</i>	Maintien du master avec nouvel intitulé : Neuropsychologie clinique et intégrative
Angers	Université d'Angers	Neuropsychologie	Maintien du master
			Ajout du master : Neuropsychologie de l'enfant et troubles d'apprentissages
Besançon	Université de Franche Comté	Psychologie cognitive et neuropsychologie	Maintien du master
Bordeaux	Université de Bordeaux	<i>Psychologie clinique, option neuropsychologie</i>	Maintien du master avec nouvel intitulé : Neuropsychologie clinique
			Ajout du master : Cognition et cerveau : neuropsychologie et imagerie cognitive
Brest	Université de Bretagne Occidentale	Psychologie du vieillissement normal et pathologique (jusqu'en 2012)	Retrait du master
Caen	Université de Caen	<i>Neuropsychologie</i>	Maintien du master avec nouvel intitulé : Neuropsychologie clinique de l'enfant à l'adulte
Chambéry	Université Savoie Mont-Blanc	Neuropsychologie	Maintien du master
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Neuropsychologie de l'enfant	Maintien du master
Lille	Université de Lille	<i>Neuropsychologie clinique, évaluation périschirurgicale et réhabilitation cognitive</i>	Maintien du master avec nouvel intitulé : Neuropsychologie clinique, prise en charge thérapeutiques de l'enfant à l'adulte
			Ajout du master : Psychologie des processus neurocognitifs et sciences affectives
	Université Catholique de Lille		Ajout du master : Neuropsychologie et neurosciences cognitives : apports cliniques, anatomiques et neurophysiologiques
Lyon	Université Lumière Lyon 2	<i>Psychologie cognitive et neuropsychologie, parcours professionnel</i>	Maintien du master avec nouvel intitulé : Neuropsychologie
Montpellier	Université Paul Valéry Montpellier 3	<i>Psychopathologie et neuropsychologie du vieillissement</i>	Maintien du master avec nouvel intitulé : Neuropsychologie clinique et psychopathologie cognitive, adulte et personne âgée
Nancy	Université de Lorraine		Ajout du master : Psychologie de la cognition et des interactions
Nantes	Université de Nantes	<i>Psychologie cognitive : évaluations cognitives et cliniques, pratiques et interventions</i>	Maintien dans la liste avec modification de l'intitulé Psychologie des perturbations cognitives : évaluations cognitives et cliniques
Nice	Université Côte d'Azur	<i>Neuropsychologie et psychologie du développement</i>	Maintien du master avec nouvel intitulé : Neuropsychologie et psychopathologie cognitive
Paris	Université de Paris – ex- Université Paris Descartes	<i>Neuropsychologie et psychologie cognitive</i>	Maintien du master avec nouvel intitulé : Neuropsychologie
		<i>Psychologie gériatrique</i>	Retrait du master

	Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis	<i>Psychologie clinique, parcours neuropsychologie</i>	Maintien du master avec nouvel intitulé : Psychologie clinique et neuropsychologie
	Université Paris Nanterre	<i>Psychologie cognitive et technologies, neuropsychologie, neurosciences, parcours neuropsychologie</i>	Maintien du master avec nouvel intitulé : Neuropsychologie cognitive et clinique à tous les âges de la vie
Poitiers	Université de Poitiers	<i>Troubles de la cognition et du langage : psychologie du développement et neuropsychologie</i>	Maintien du master avec nouvel intitulé : Psychologie et neuropsychologie de l'enfant et de l'adulte : langage, cognition et apprentissage
Reims	Université de Reims Champagne-Ardenne	<i>Psychologie des perturbations cognitives : clinique de l'enfant et de l'adulte, parcours psychopathologie et neuropsychologie de l'adulte</i>	Maintien du master avec nouvel intitulé : Psychologie et neuropsychologie des perturbations cognitives : clinique de l'adulte
		<i>Psychologie des perturbations cognitives : clinique de l'enfant et de l'adulte, parcours psychopathologie et neuropsychologie de l'enfant et de l'adolescent</i>	Maintien du master avec nouvel intitulé : Psychologie et neuropsychologie des perturbations cognitives : clinique de l'enfant et de l'adolescent
Rouen	Université de Rouen - Normandie		Ajout du master : Neuropsychologie cognitive : évaluation, diagnostic, et remédiation individualisés
Strasbourg	Université de Strasbourg	Neuropsychologie cognitive et clinique	Maintien du master
Toulouse	Université Toulouse Jean Jaurès	<i>Psychologie des troubles neurodéveloppementaux et prévention des inadaptations</i>	Maintien du master avec nouvel intitulé : Autisme et autres troubles neurodéveloppementaux

Modalités d'adhésion : Afin de prendre en compte l'évolution des formations, nous proposons de faire évoluer les modalités d'adhésion comme suit :

- *Concernant les adhérents professionnels* : Se référer directement à la nouvelle liste de masters en supprimant la distinction entre les masters professionnels, mixtes ou recherche, cette dénomination n'étant plus couramment utilisée. Conserver la possibilité de solliciter une adhésion dérogatoire sur dossier étudié par le bureau.
- *Concernant les membres étudiants* : Permettre aux étudiants d'adhérer dès l'entrée en première année d'un master listé.
- *Concernant les membres retraités et internationaux* : Pas de modification.

Clause du grand-père : les personnes qui étaient déjà membres de l'OFPN avant la révision des critères conservent leur droit d'adhésion.

Discussion

Cette réflexion autour de la nécessaire mise à jour des critères d'adhésion à l'OFPN a été une démarche très longue en raison de sa complexité et de l'absence de référentiel précis sur lesquels se baser. Nous avons ainsi dû prendre le temps d'étayer nos réflexions de manière à proposer des critères les plus cohérents possibles.

Le modèle proposé ici se veut pragmatique et applicable. Il nous incite à prendre uniquement en compte dans nos critères généraux la formation théorique initiale, dans la limite des informations auxquelles nous pouvons accéder sur les plaquettes des masters. Rappelons qu'en vertu de l'arrêté du 19 mai 2006, les stages professionnalisants sont soumis à une validation conjointe d'un référent universitaire et d'un psychologue praticien. Nous pouvons nous inquiéter d'un respect variable de cet arrêté dans la pratique mais nous devons faire confiance aux responsables universitaires dans leur validation du titre de psychologue et son ancrage dans la spécialité neuropsychologie affichée par le master. Notons que l'adhésion « hors critères » reste toujours possible sur demande dérogatoire d'adhésion examinée par le bureau de l'OFPN, permettant un accès à l'adhésion aux professionnels s'étant spécialisé en neuropsychologie par la formation continue et l'expérience.

Nous souhaitons également rappeler que sans discuter des qualités des formations sélectionnées sur la base des critères utilisés, la quantité de masters spécialisés en neuropsychologie continue d'être un élément particulièrement préoccupant. Depuis plusieurs années, notre spécialité alerte sur les risques liés à une explosion de l'offre de formation déconnectée des réalités de l'insertion professionnelle dans notre champ d'activité (Cazin, 2012 ; Jehel et al., 2018 et

2019, Communiqué OFPN, 2018). En dehors de la région parisienne qui recouvre un bassin de population et d'emploi important, l'OFPN s'inquiète notamment de l'existence de deux masters de neuropsychologie dans la même université / ville comme à Angers, Bordeaux et Reims, voire de l'ouverture de trois masters différents à Lille (Communiqué OFPN, 2018).

Par ailleurs, au-delà du choix de critères d'adhésion à notre association, la question d'une définition claire et reconnue d'une spécialisation en neuropsychologie se pose. Elle permettrait selon nous une meilleure protection des usagers et plus de transparence pour les usagers, les employeurs et les professionnels, en garantissant la pratique de la neuropsychologie par des psychologues disposant d'une formation solide et certifiée dans ce domaine.

La proposition actuelle reste discutable et sera nécessairement amenée à être révisée. Les formations font constamment évoluer leurs contenus et requièrent des modifications substantielles des maquettes tous les 5 ans. La formation en psychologie en France pourrait également être amenée à se transformer dans les années qui viennent. En effet, un groupe de travail est actuellement en cours auprès de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) avec la perspective d'un allongement de la durée de formation initiale des psychologues (Communiqué inter-organisationnel, 2019). Par ailleurs, l'idée de la création d'une certification EuroPsy spécialisée en neuropsychologie est actuellement discutée au sein de l'EFPA (european federation of psychological associations). Ces réflexions sont susceptibles d'amener prochainement de nouvelles bases autour desquelles définir la notion de spécialisation en neuropsychologie et, par extension, pourraient influencer sur nos critères d'adhésion. L'OFPN se propose de participer à ces réflexions, qui doivent intégrer à la fois les représentants de professionnels, les responsables de master ainsi que les représentants étudiants en vue de converger vers des formations de haut niveau autour de référentiels définis dans l'intérêt des praticiens et des usagers.

Le conseil d'administration de l'OFPN,

en date du 6 mars 2020

Références

- AEPU et FFPP. (2018). Panorama national des masters 2 en psychologie, 10^e édition. Voir [ICI](#).
- Arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue. Voir [ICI](#).
- Cazin, D. (2013). Regard critique sur la neuropsychologie clinique en France en 2012. *Les Cahiers de Neuropsychologie Clinique*, 2, 27-33. Voir [ICI](#).
- Décret n°90-255 du 22 mars 1990 fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue. Voir [ICI](#).
- Communiqué inter-organisationnel. (2019). Vers un allongement de la formation initiale des psychologues. Communiqué du 3 septembre 2019. Voir [ICI](#).
- Communiqué OFPN. (2018). La grande braderie de la neuropsychologie. Communiqué du 14 mars 2018. Voir [ICI](#).
- Hannay, H. J., Bieliauskas, L. A., Crosson, B. A., Hammeke, T. A., Hamsher, K. S., & Koffler, S. P. (1998). Proceedings of The Houston Conference on Specialty Education and Training in Clinical Neuropsychology. *Archives of Clinical Neuropsychology*, 13, 157-250.
- Hessen, E., Hokkanen, L., Ponsford, J., van Zandvoort, M., Watts, A., Evans, J., Haaland, K.Y. (2018). Core competencies in clinical neuropsychology training across the world. *The Clinical Neuropsychologist*, 32(4), 642-656. Doi : [10.1080/13854046.2017.1413210](https://doi.org/10.1080/13854046.2017.1413210).
- Hokkanen, L., Lettner, S., Barbosa, F., Constantinou, M., Harper, L., Kasten, E., Mondini, S., Persson, B., Varako, N., Hessen, E. (2019). Training models and status of clinical neuropsychologists in Europe : results of a survey on 30 countries. *The Clinical Neuropsychologist*, 33(1), 32-56. Doi : [10.1080/13854046.2018.1484169](https://doi.org/10.1080/13854046.2018.1484169).
- Jehel, L., Radiguer, F., Meunier, T., Morvan, L., Arangois, C., Loynard, S., Leclef, P., Ponchel, A. (2018). Les conditions de travail des psychologues spécialisés en neuropsychologie. *Le Journal des Psychologues*, 355, 73-77. Doi : [10.3917/jdp.355.0073](https://doi.org/10.3917/jdp.355.0073).
- Jehel, L., Radiguer, F., Meunier, T., Morvan, L., Arangois, C., Loynard, S., Ponchel, A. (2019). Les conditions de travail des psychologues spécialisés en neuropsychologie : l'insertion professionnelle et la recherche d'emploi. *Fédérer*, 95, 18-25. Voir [ICI](#).
- Le projet de loi 21 - Guide explicatif. (décembre 2013). Consulté sur : https://www.opq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Systeme_professionnel/Guide_explicatif_decembre_2013.pdf
- Loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat. Voir [ICI](#).
- Loi n°85-772 du 25 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre social. Article 44. Voir [ICI](#).
- Malvy, L., Stéphan, S. (2018). Œuvrer pour la promotion et la défense de la neuropsychologie : exemple de l'OPFN, une association française dynamique ! *Neuropsychologie clinique et appliquée / Applied and Clinical Neuropsychology*, 2, 10-22. Voir [ICI](#).
- The Houston Conference on Specialty Education and Training in Clinical Neuropsychology Policy Statement. (1998). Consulté sur : <https://uh.edu/hns/hc.html>